BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 30 juin.

Le cours de l'or est à 186 .. 0[0 piastres papier monnaie.

Rostov-sur-Don, 28 juin.

Les arrivages à la foire de cette année sont importants, préalablement 250,000 pouds. La tendance est faible; les laines non lavées moins bien conditionnées se sont traitées à 6 1[2 à 7 roubles par poud; la baisse sur les prix est de 1 Rouble sur les cours de l'an dernier. Laines lavées encore sans affaires. les acheteurs offrent de plus bas prix. L'étranger est peu représenté.

Aubigny-sur-Nère (Cher), 27 juin.

Les laines commencent à arriver sur notre marché.

Les cours sont peu suivis ; certains lots ont été payés, suivant qualité, de 80 à 90 c. le kil.

Le jour principal pour la vente sera le 8 juillet prochain, jour de foire.

Vitry-le-François (Marne), 27 juin.

On a fait passablement d'affaires ces jours derniers au prix de 1,15 le 1[2 bil.; bon nombre de détenteurs, cependant, ne se montrent pas tentés par ce prix.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Anvers, 1er juillet

(par télégraphe)

En disponible, il a été traité . balles Australie, 39 b. Plata, . b. Cap et ... b. Espagne

Londres, 27 juin 1897. Wool-Exchange city. — Les quantités disponibles pour nos enchères, dont l'ouverture aura lieu le mardi 6 juillet, s'élèvent à 285,000 b. dont voici le détail :

	Arrivages	Réexpéditions
Sydney	38,297 b.	14,000 b.
Queensland	22,468	—
Port-Philippe	37,387	15,000
Adelaïde	5,310	—
Swan-River	6,581	—
Van Diemen	9,531	—
Nouvelle-Zélande	443,049	42,000
Cap	51,092	30,000
Ensemble	303,928 b.	71,000 b.

Les anciennes existances s'élevant à 52,000 balles.

Les détenteurs comptent sur le plein maintient des prix de la vente dernière sinon une hausse de 5 0[0.

L'INDUSTRIE DU TISSAGE AU JAPON
EN 1896

En 1896, l'industrie du tissage au Japon a été exercée dans 669,408 maisons, possédant ensemble 949,123 métiers.

Cette industrie occupe 1,042,866 personnes dont 57,850 hommes ou jeunes garçons, et 985,016 femmes ou jeunes filles.

La valeur totale des tissus fabriqués comprend :

Yen. 46,471,491 pour les tissus de soie ; 10,281,272 pour les tissus de soie et coton mélangés ; 37,083,757 pour les étoffes de coton ; 2,021,467 pour les tissus de chanvre; et 329,938 pour tous les autres tissus divers. Total. 96,187,235 (soit au change de 2 fr. 70 = 259,705,535 fr.)

Dans le nombre de maisons le ken d'Aitchi (Nagoya) tient la tête de la liste avec le chiffre de 42,032 ; viennent ensuite par ordre d'importance les ken (département ou préfectures) de Kumamoto, Saitama, Kagoshima, Ehimé, Shimané, Yamaguchi, Oita, Nagano et Nügate.

Si l'on considère le nombre des métiers et des personnes employées, le ken d'Aitchi tient encore la première place avec 80,104 métiers et 86,054 personnes employées ; Kioto, quoique n'ayant qu'un très petit nombre de maisons de tissage, vient au second rang pour le nombre des ouvriers; cela tient évidemment à ce qu'il existe dans cette préfecture de très grandes usines montées avec des capitaux considérables.

Comme chiffre de production, Kioto tient la tête avec une valeur de 15,885,830 yen pour les tissus de soie et ceux de soie et coton mélangés; viennent ensuite par ordre d'importance les préfectures de Gumma, Fukui, Tochigi, Tokio, Ishikawa, Yamanashi, Saitama, Nügata et Yamagata.

Pour les tissus de coton purs, le ken d'Aitchi est le premier avec une production évaluée à 5,832,265 yen.

Le ken de Shiga est celui qui produit la plus grande quantité de toiles de chanvre.

GOUDAREAU,

Gérant du Consulat de France.

LE TRAVAIL DE NUIT
ET L'INDUSTRIE LAINIÈRE EN ITALIE

(SUITE)

Nous n'avons pas examiné le cas du travail de nuit dans les tissages, parce qu'il est plus rare, mais lui mérite la plus grande attention. Nous ne ferons pas le calcul, mais chacun comprendra qu'il s'agit ici de diminuer effectivement la production de moitié ou de faire une autre installation complète sur un nouvel emplacement pour avoir la force hydraulique. Il y a des industriels très actifs et très intelligents qui réussissent à établir un travail continuel et qui peuvent s'appeler les bienfaiteurs du travail national : sur eux retomberait le châtiment le plus grave et le plus immérité.

La question de plus grande quantité de combustible nécessaire dans le cas d'abolition du travail de nuit n'intéresse pas seulement l'industriel mais encore toute l'économie nationale. L'industriel préfère payer L. 5,000 de charbon par an que L. 5000 d'intérêt pour L. 100,000 transformés en immobilisés, mais la chose est bien différente pour le pays. Dans le premier cas, ce sont toujours L. 5000 qui vont à l'étranger, qui vont relever les changes, etc. Sous peu peut-être, les progrès de l'électrotechnie permettront d'accumuler d'une manière économique les forces hydrauliques durant la nuit pour les distribuer de jour, certes alors, les choses changeront un peu d'aspect et le chevalheure pourra être vendu à un prix bien plus bas de l'actuel, dans lequel on ne tient pas compte si l'on emploie la force pour tout ou partie du jour et où l'on doit calculer sur le maximum de force à distribuer et non sur la moyenne. Mais, en attendant, utilisons le plus possible les abondantes forces hydrauliques qui sont la richesse de notre pays, et ne les rendons inutiles que lorsqu'une raison vraiment supérieure viendra nous l'imposer.

En parlant de travail de nuit, on a voulu entendre le travail qui se fait après 8 heures du soir : encore ici, il faut se garder de causer par des limites trop sévères des dommages très graves. Notre pays suit et ne dirige pas la mode, et ceux qui s'occupent d'industrie et de commerce, savent bien qu'une des principales difficultés de l'industriel est celle de satisfaire à temps les exigences du commerçant qui sont ensuite celles du consommateur : sans cela, celui-ci s'adresse ailleurs, et surtout à l'étranger. Pouvoir produire en peu de temps une marchandise donnée, est souvent question d'en être chargé ou non, et, par conséquent, on comprend qu'il faut inévitablement quelquefois des efforts de travail portant l'horaire par exemple jusqu'à 9 heures, chose certes encore meilleure pour l'ouvrier que d'être sans travail. Et si, pour conditions on voulait établir deux équipes de travail par jour de 4 à 1 et de 1 à 10 heures (ce qui serait très utile dans beaucoup de cas) devrait-on, dans ce cas, être empêché d'employer des femmes et des enfants par la considération qu'il y a des heures de nuit pour chaque équipe?

Toutes les considérations économiques seraient certainement sans valeur, si nous nous trouvions de front à un travail qui compromettrait sérieusement la santé de l'ouvrier : mais est-ce vraiment le cas?

La question de l'hygiène du travail est bien complexe et les exagérations sont faciles. On a souvent décrit les ouvriers et surtout les enfants qui sortent pâles, défaits, exténués des fabriques pour se rendre avec peine à la maison et prendre un court repos: ces écrivains n'ont peut-être jamais observé la sortie des fabriques des enfants qui attachent les fils; ce serait un beau thème pour en dépeindre la bruyante et joyeuse sortie, les sauts, les malices; il n'arriverait à l'esprit de personne de parler de travail qui épuise. Tous les travaux, il est vrai, ne conviennent pas autant comme celui d'attacher les fils, mais il faut se garder des exagérations.

L'Association Lainière, répétons-le, ne combat aucunement les sages dispositions en vue de sauvegarder la santé de l'ouvrier, approuve la défense de la maternité et trouve prudente une disposition qui impose une certaine période de repos après la délivrance, souhaitant qu'on puisse encore l'imposer dans le temps de la grossesse, admet qu'il ne convient pas de prendre des enfants trop jeunes, mais ne peut s'empêcher de remarquer qu'il n'y a proprement pas de raison plausible pour défendre le travail de nuit aux femmes de plus de 40 ans, par exemple; on devrait alors évidemment le défendre aussi à l'homme, et l'on ne sait où l'on s'arrêterait avec de tels systèmes. Des propositions *aussi exagérées ne servent qu'à justifier* l'exagération opposée de qui en réagissant ne voudrait aucune disposition.

On parle volontiers de l'immoralité du travail de nuit, ici encore nouvelles exagérations. Que la réunion en ateliers puisse donner occasion à l'immoralité, et surtout à une immoralité précoce, on ne peut le nier, mais que le travail de nuit soit responsable de cela, non certes; ce n'est pas dans l'intérieur des ateliers qu'arrivent les actes d'immoralité, et chacun peut en déduire que le travail de nuit a bien peu à y voir. Est-ce vrai ensuite que l'immoralité des classes ouvrières, plus précoce peut-être, est en résumé beaucoup plus grande que celle des classes agricoles?

Il semble que l'on tende à l'abolition du travail des femmes dans les fabriques; il est très discutable que ce soit là un bien. Quelquefois le travail est bien plus intense en dehors des fabriques, et il ne faut ensuite pas oublier que dans les régions industrielles, la femme ne peut trouver une occupation suffisante dans les affaires du ménage, aucun travail champêtre n'y étant uni : donc, par son travail insuffisant, elle est à la charge de l'homme; ne pouvant, à cause des conditions générales économiques, relever beaucoup le prix, il en résulterait ou que la famille de l'ouvrier ne pourrait plus se procurer le bien-être actuel qu'avec grave dommage pour la santé, ou bien que l'ouvrier serait poussé à ne pas se créer de famille, et alors nous n'aurions vraiment pas défendu la moralité.

La conséquence logique de l'abolition du travail de nuit pour les femmes sera la même abolition pour les hommes, pour qui valent les mêmes raisons que pour les femmes, la grossesse seule exceptée.

Nous n'avons pas besoin de nous arrêter à en montrer le danger pour l'économie nationale, ne parlant pas des industries dans lesquelles ceci ne serait pas possible.

L'Association Lainière espère que l'on prendra les mesures nécessaires pour la sauvegarde de la santé de l'ouvrier, mesures qu'elle invoque elle-même : mais que l'on ne marchera pas dans une voie pernicieuse à l'industrie nationale et sans utilité pour l'ouvrier.

Le Président,

SELLA CORRADINO.

Cette lettre est suivie de la pétition suivante :

Les industriels lainiers soussignés :

1° Considérant pour l'industrie lainière, tant dans les filatures isolées que dans les filatures unies aux tissages, comme il arrive généralement dans la production des tissus de laine cardée, les établissements sont à peine suffisants à la production exigée, grâce au travail de nuit, et que parfois aussi le travail de nuit est nécessaire dans les tissages; que son abolition ou sa forte limitation obligerait les industriels ou à diminuer leur production, avec une grande perte pour eux et une plus grande encore pour la classe ouvrière, ou à employer un énorme capital en nouvel outillage et fabriques sans augmentation de rendement, ce qui ne peut se faire ni se supporter avec les profits actuels de l'industrie lainière;

2° Considérant qu'avec les exigences toujours croissantes du commerce et de la concurrence, il faut, à des époques données de l'année, un travail extraordinaire pour fournir rapidement certains tissus, et cela spécialement dans notre pays, qui suit et ne dirige pas la mode et qu'on ne peut penser à satisfaire ces exigences avec le seul travail de jour;

3° Considérant que la force motrice hydraulique, vraie richesse de notre pays, serait pour moitié perdue avec l'abolition du travail de nuit, et qu'il s'ensuivrait par conséquent une augmentation dans l'importation de combustible au grand détriment de toute l'économie nationale ;

4° Considérant que l'expérience démontre que le travail de nuit, avec des règles opportunes, n'est pas incompatible avec la santé des ouvriers et des ouvrières.

Demandent que dans l'intérêt de l'industrie et des ouvriers, le travail de nuit ne soit ni aboli ni fortement limité.

Cette demande a été signée par 162 industriels lainiers italiens, soit par la presque totalité.

TEINTURE DE LA LAINE
Nouveaux colorants

Nous appelons l'attention des teinturiers sur les nouveaux produits suivants — susceptibles ou non d'appréciation, suivant les genres de filés ou de tissus, les qualités et résistances demandées, le prix de revient, etc.

La Manufacture Lyonnaise présente :

L'Ecarlate B, colorant, teignant la laine de la façon habituelle acide sulfurique et sulfate de soude.

Avantages. Bonne résistance à la lumière. Grand pouvoir colorant beaucoup d'éclat et d'intensité, solidité au soufre, aux acides et aux alcalis. 3 0[0 de colorant donnent une nuance bien pleine.

2° *Le Vert Naphtol B* colorant acide, teignant aussi la laine de la façon habituelle. On n'a pas à employer la couperose verte ou sulfate de fer. Il faut une certaine quantité de couleur pour obtenir de l'intensité, mais contre ce vert se distingue par sa solidité pour ainsi dire absolue à l'air et à la lumière et par sa très bonne résistance au foulon; la lumière artificielle ne change pas la nuance.

3° *Le Rouge pour laine B S* donne sur laine des nuances bleuâtres et vives, très solides au foulon.

On peut teindre le rouge pour laine BS de trois manières différentes : 1° directement en bain acide, 2° sur laine chromatée, 3° en bain acide avec traitement au bichromate de potasse après teinture.

a. En bain acide, on emploie pour une nuance corsée 3 à 4 0[0 de rouge, 10 0[0 sulfate de soude et 6 0[0 acide acétique.

b. Sur laine chromatée d'avance, on peut combiner le rouge BS avec les couleurs anthracène ou avec le campêche.

On obtient des nuances bordeaux bon marché en combinant ce rouge avec les nouveaux bruns antinacène acides, les bleus d'alizarine, les jaunes d'antinacène.

Ce rouge pénètre facilement les tissus les plus serrés, il convient donc aux gros draps et feutres.

La maison Friedr Bayer et Cie a introduit tout récemment sur le marché pour la laine :

1. *L'Azo grenadine 4* rouge vineux destiné aussi à la soie et qui possède un grand pouvoir égalisant. Ce colorant convient pour l'obtention des teintes modes suffisamment résistantes à la lumière.

2° *Le Ponceau double 4 R* est un rouge pour laine bien résistant aux foulonnages sans être plus solide que les crocéines.

3° *Le violet acide 8 B extra* est une nouvelle marque concentrée donnant un violet bleu bien résistant aux alcalis, unissant aisément et ne changeant pas beaucoup à la lumière artificielle.

4° *Le Noir pour laine B* est une des couleurs noires pour laine le meilleur marché, elle tire en bain acide pour donner un noir à reflet bleu d'une très bonne solidité à la lumière.

5° *Les bleus brillants d'Alizarine G et R* donnent des bleus solides, vifs, unissant facilement et dont la teinte change peu à la lumière artificielle.

On teint avec 10 0[0 de sulfate de soude et 2 0[0 d'acide acétique. On commence à tiède et l'on monte lentement jusqu'à 100. On maintient l'ébullition environ une heure.

Pour fixer on forme une laque de chrome en ajoutant au bain de teinture 2 à 3 0[0 de fluorure de chrome et en faisant bouillir une demi-heure.

La Société Chimique de Berlin met en vente les colorants pour laine suivants :

1° *Le rouge de Guinée 4 R*, est un colorant acide unissant aisément et teignant toutes les fibres animales. Les bacs en cuivre ne doivent pas être employés pour la teinture avec ce colorant à cause du changement de teinte, qui devient plus bleuâtre et moins vive.

Ce rouge résiste au soufrage.

2. *Les rouges pour drap* 3GA, GA et BA. — Ces colorants comme le Rouge pour laine BS de la Manufacture Lyonnaise peuvent se teindre ou en bain acide ou sur mordant de chrome.

La marque 3GA est la plus solide au foulon, au soufrage, et pour la soie est spécialement recommandé parce que la nuance obtenue ne dégorge pas à l'eau.

Les marques G A et B A n'ont pas les avantages précédents d'une façon aussi marquée, mais offrent une plus grande résistance à la lumière.

De cette rapide revue des couleurs nouvelles pour laine, l'industriel pourra chaque semestre, tirer les renseignements pratiques relevant spécialement de sa fabrication.

Les teinturiers travaillant pour la tapisserie, les teintures choisiront parmi les colorants ceux les plus appropriés à leur travail et grand teint et résistants à la lumière.

La solidité au foulon sera surtout recherchée par les teinturiers travaillant pour la bonneterie et même la confection.

Nous chercherons à rendre plus complète cette revue des colorants pour laine, et examinerons impartialement toutes les couleurs, quelle que soit, la fabrique productrice.

M. UDE.

COTONS

(Dépêche communiquée par M. LEON CLERC)

Liverpool, 1er juillet, 12 h.

Vente : 12.000 balles. Marché calme. Hausse 1[64

Janvier-Févr.	. ... ./.	Juillet-Août.	. ... ./.
Février-Mars.	3 52 ./.	Août-Sept.	4 02 ./.
Mars-Avril.	. ... ./.	Sept.-Octobre	. ... ./.
Avril-Mai.	. ... ./.	Octobre-Nov.	3 55 ./.
Mai-Juin.	. ... ./.	Nov.Décemb.	. ... ./.
Juin-Juillet.	4 06 ./.	Déc-Janvier.	3 50 ./.

Londres, 28 juin.

Cotons des Indes-Orientales calmes; fully good fair Tinnivelly mai-juin acheteurs à 3 11[16d. cif.; fine Bengale vendeurs à 3 1[—d., fully good 2 29[32d., mai-juin coût et fret; good Western 3 15[32d., good Northern 3 15[32d., mai-juin cif.; fair red Coconada 3 1[16d. ginned dito 3 3[16d., mai-juin cif.

LIN, JUTE & CHANVRE

Rotterdam, 28 juin.

Lins : Les apports au marché de ce jour se composaient de 5965 pierres lins bleus hollandais et 3000 pierres lins de Groningue. Pour le lin bleu on demandait des prix plus élevés, de sorte qu'il n'en a été vendu que peu de chose. On remarquait quelque demande pour lins (filature) et pour lins communs. Les avis au sujet de la nouvelle récolte sont partiellement défavorables, toutefois si la température reste sèche, on peut encore s'attendre, notamment du Nord, à une bonne mais petite récolte.

Londres, 28 juin.

Chanvres: En baisse: 500 b. fair current Manille par voilier juillet-septembre vendues à liv. st. 14.12.6 cif.

Jute : Marché lourd et peu d'affaires. Ventes dans le dock 150 b. red Bullub zero 3 à liv. st. 12.2.6 Londres et dans le dock Dundee 150 b. Bullub 1 carre 2 à liv. st. 10.5, 500 b. bonnes premières marques natives à liv. st. 11 et 2000 b. CJB à liv. st 10.5 cif. Good firsts juin-juillet vendeurs à liv. st. 11.5 et août septembre à 11.17.6 cif.

Belfast, 26 juin.

Lins : Les importations en Ecosse pour la semaine finissant le 24 juin se sont élevées à 144 ton. lins et 88 1[2 ton. étoupes, dont 123 t. lin et 35 tonnes étoupes du Continent.

Total depuis le 1er janvier 18,996 1[2 t. lin et 1,197 3[4 t. étoupes.

Fils de lins et d'étoupes sans affaires cette semaine à cause des fêtes nationales. Pour toiles le marché a éprouvé très peu de changement et par suite des fêtes les transactions ont encore été plus calmes que précédemment. Pour le moment il règne passablement de confiance et les apparences sont en faveur d'une prompte amélioration.

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

MARCHÉS A TERME

Cours du 1er Juillet 1897

LAINES PEIGNÉES

MOIS DE LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING Peignés de La Plata et de l'Uruguay Type unique Cote précédente	Cote du jour	Laines en suint de Buenos-Ayres Rendement 36 0[0 Cote précédente	Cote du jour	LEIPZIG (par télégraphe) Type Buenos-Ayres B d'Anvers Cote précédente MARKS	Cote du jour MARKS
Janvier	3 95	3.95	1.15	1 15	3 175	3 15
Février	3 95	3 95	1 15	1 15	3 175	3.15
Mars	3.95	3.95	1.16	1 16	....	....
Avril	3 95	3.95	....	....	....	....
Mai	3 95	3 95	....	....	....	....
Juin	....	....	1 13	1 13	3.175	3 15
Juillet	3 95	3 95	1.14	1 14	....	....
Août	3 95	3 95	1.14	1 14	3 175	3.15
Septembre	3 95	3 95	1.145	1 145	....	....
Octobre	3 95	3 95	1.15	1 15	3 175	3 15
Novembre	3 95	3 95	1.15	1 15	....	....
Décembre	3 95	3 95	1.15	1 15	3 175	3 15

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS DE LIVRAISON	ANVERS (par télégraphe) Peignés Buenos-Ayres Allemand B Cote précédente	Cote du jour	ANVERS (par télégraphe) Suint de La Plata Type C Cote précédente	Cote du jour	LE HAVRE (par télégraphe) Buenos-Ayres Prima bonne courante 36 0/0 Cote précédente	Cote du jour
Janvier	3 875	3 85	1.205	1.205	1.195	1.195
Février	3 85	3 85	1.205	1.205	1 215	1.215
Mars	3 85	3 85	1.21	1 21	1.215	1.215
Avril	3 85	3 85	1.21	1.21	1 22	1 22
Mai	....	....	1.21	1 21	1.22	1.22
Juin	....	....	....	....	....	....
Juillet	3 875	3 875	1.20	1.20	1.175	1.175
Août	3 875	3 875	1.20	1 20	1 18	1.18
Septembre	3 875	3 875	1.20	1.20	1.185	1.185
Octobre	3 875	3 875	1.20	1 20	1.19	1.19
Novembre	3 875	3.875	1.205	1 205	1 195	1 195
Décembre	3 875	3 875	1.205	1.205	1 195	1 195

OPÉRATIONS

ROUBAIX-TOURCOING

Laines peignées — Tendance soutenue

Type unique	Juin	....	....
	Juillet	....	....
	Août	....	....
	Septembre	....	....
	Octobre	....	....
	Novembre	....	....
	Décembre	....	....
	Janvier	5.000	3 95
	Février	5.000	3.95
	Mars	....	....
	Avril	....	....
Laines en suint	Mai	....	....
	TOTAL	10 000 k.	

Stock en filière : 330.000 kil. contre 225,000 kil.

ANVERS

Type B — Tendance calme

Janvier	20.000 k.	....
Février	10.000	....
Mars	20 000	....
Avril	....	....
Mai	....	....
Juin	....	....
Juillet	20.000	....
Août	....	....
Septembre	....	....
Octobre	....	....
Novembre	....	....
Décembre	10.000	....
TOTAL	80 000 k.	

LEIPZIG

Tendance calme

TOTAL ..... 30.000 k.

Annonces Légales

Etudes de Me Charles FONTAINES, notaire à Roubaix, et de Mes Gustave ROMBAUT et Alfred DESMAZIÈRES, docteurs en droit, avoués à Lille.

Département du Nord. Arrondissement de Lille

VILLE DE WATTRELOS

ARTICLE PREMIER

chemin vicinal n° 8, dit du Bas-Chemin

DEUX

MAISONS

à usage de journaliers

ARTICLE DEUXIÈME

Carrière du Beau-Chêne, à proximité du chemin vicinal n° 8

DEUX

MAISONS

dont une à usage d'estaminet et l'autre à usage de journalier.

A VENDRE

par suite de licitation

L'adjudication aura lieu le **lundi douze juillet** mil huit cent quatre-vingt-dix neuf, à quatre heures précises de l'après-midi, en la mairie de Wattrelos et par le ministère de Me Charles FONTAINE, notaire à Roubaix, à ce commis, en présence de Mes ROMBAUT et DESMAZIÈRES, avoués à Lille.

DÉSIGNATION :

Département du Nord.— Arrondissement de Lille

VILLE DE WATTRELOS

ARTICLE PREMIER

Chemin vicinal numéro 8, dit du Bas-Chemin

Deux maisons à usage de journaliers, fournil, cabinet, jardin, fruits communs, érigées sur et avec dix ares soixante-et-onze centiares de fonds et terrain, repris au cadastre section C, numéros 948, 949 et 938 p; tenant d'un côté à M. Gaiots, d'autre à M. Havenne et à l'article deuxième ci-dessous, dans le fond à Mlle Beuscart.

ARTICLE DEUXIÈME

Carrière du Beau-Chêne, à proximité du chemin vicinal numéro 8.

Deux maisons dont une à usage d'estaminet et l'autre à usage de journalier, comprenant : l'estaminet, grande salle au rez-de-chaussée et petite à côté, deux chambres, cave, cabinet, jardin ; et l'autre deux places en bas, deux chambres, cabinet, jardin, puits commun, érigées sur et avec six ares onze centiares de fonds et terrain, repris au cadastre section C, numéros 938 p et 939, tenant d'un côté à Mlle Beuscart, d'autre aux consorts Beuscart et dans le fond à l'article premier ci-dessus.

OCCUPATION

L'une des maisons de l'article premier est occupée par M. Debusschère Pierre-Henri, tisserand, et est susceptible d'un revenu annuel de quatre-vingt-quatre francs ; l'autre est occupée verbalement et au mois par le sieur Blain, journalier, moyennant un loyer annuel de cent vingt francs.

L'estaminet (article deuxième) est loué à M. Théophile Lameys, pour trois, six ou neuf années qui ont commencé à courir le premier juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, moyennant un loyer annuel de cent cinquante-six francs, suivant bail sous-seings privés en date à Tourcoing du sept juin mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'autre maison à côté est louée verbalement et au mois au sieur Charvet, moyennant un loyer annuel de cent vingt francs.

La présente vente se poursuit aux requêtes et diligences de : 1° M. Pierre-Henri Debusschert, tisserand, demeurant et domicilié à Wattrelos ; 2° M. Edouard-Joseph Debusschert, tisserand, demeurant et domicilié à Wattrelos ; 3° Madame Hermance Debusschert, épouse de M. Jean-Louis Bertelle, tisserand, demeurant et domiciliés à Wattrelos et ce dernier, tant en son nom personnel si besoin est, que pour assister et autoriser ladite dame son épouse ; 4° Madame Hortense Debusschert, épouse de M. Louis-Joseph Herrinck, débitant, demeurant ensemble à Wattrelos et ce dernier tant en son nom personnel si besoin est, que pour l'assistance et la validité ; 5° Madame Hermance Castelain, épouse de M. Alfred Duorez, encollenr, demeurant ensemble à Wattrelos et ce dernier tant en son nom personnel, si besoin est, que pour assister et autoriser ladite dame son épouse ; 6° M. Alfred-Joseph Castelain, tisserand, demeurant et domicilié à Wattrelos ; et 7° M. Arthur Joseph Castelain, soldat au 147e régiment d'infanterie sixième compagnie, en garnison à Givet, mais domicilié à Wattrelos. Co-intéressés.

Ayant pour avoué constitué Me ROMBAUT, Docteur en Droit, demeurant à Lille, rue de la Barre, 29 bis.

A l'encontre de, 1° M. Jules-Jean-Baptiste Castelain, tisserand, demeurant à Wattrelos, au Sartel, maisons Osvald Leclercq, « Agissant tant en son nom personnel comme tuteur naturel et légal de Mademoiselle Angèle Castelain et de Monsieur Georges-Joseph Castelain, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage d'avec Madame Saturine Debusschert, son épouse décédée. »

2° Mademoiselle Marie-Aimée Debusschert, tisserande, demeurant à Wattrelos, au Bas-Jardin.

Ayant pour avoué constitué Me Alfred DESMAZIÈRES, demeurant à Lille, rue de Puebla, 5.

En exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties susnommées par la première Chambre du Tribunal civil de première instance de Lille, le dix-sept avril mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré et signifié,

En présence de Monsieur Jean-Auguste Fongeral, clerc de notaire, demeurant à Roubaix, rue de l'Alma, « En sa qualité de subrogé-tuteur *ad hoc* desdits mineurs Castelain.

MISES-A-PRIX :

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères ne seront reçues que sur les mises-à-prix, savoir pour l'article premier, mille francs, ci. . **1.000 fr.**

Et pour l'article deuxième, mille francs, ci. . **1.000 fr.**

S'adresser pour tous renseignements :

1° A Me Charles FONTAINE, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, demeurant à Roubaix, rue Saint-Georges, 25 ;

2° A Me Alfred DESMAZIÈRES, Avoué co-licitant, demeurant à Lille, rue Puebla, 5 :

Et 3° A Me BOMBAUT, Docteur en Droit, Avoué chargé des formalités pour parvenir à la vente, demeurant à Lille, rue de la Barre, 29 bis.

Ainsi fait et rédigé à Lille, par l'Avoué soussigné, le 13 mai 1897.

(Signé) : G. ROMBAUT.

Enregistré à Lille, le 1er juin 1897, folio 2, case 32. Reçu 1 franc 88 centimes, décimes compris.

22092d (Signé) : HENRY.

Immeubles à louer

AUX CAPITALISTES A vendre plusieurs immeubles de grand rapport, situés dans les Flandres. — S'ad. à M. J. Van de Borne, receveur particulier, Gand. 16-90—42905

Maison avec jardin à louer boulevard d'Armentières, n° 52 loyer 1,300 fr., compris peintures et papiers posés. S'ad. 49, rue de Lorraine, Roubaix. 9654-42494

Appartements & Chambres
A LOUER

Publicité économique : Chaque mention d'une ligne de ce tableau se paie : vingt centimes: six jours : un franc; quinze jours: deux francs; un mois : trois francs. Ce tableau est publié dans les deux éditions du « Journal de Roubaix » (soir et matin).

Chambres garnies, 88, rue de Lille.

Plusieurs chambres garnies, 96, rue de la Fosse-aux-Chênes.

Chambres garnies ou non, rue du Vieil-Abreuvoir, 25.

Chambre meublée, boulevard Gambetta, 252, Tourcoing.

Chambres garnies, 157, rue d'Inkermann.

Chambres garnies, rue du Tilleul, 21 Tourcoing.

Ventes diverses

MACHINES A VAPEUR à vendre pour cause d'insuffisance de force : une machine à vapeur horizontale Paulus, système Corliss, de cent chevaux, sans condenseur, une machine à vapeur horizontale Powel, détente Meyer, sans condenseur, trente chevaux. Ces machines sont visibles marchant tous les jours. S'adresser 139, rue Winoc-Chocquel, Tourcoing. 21768—43396

ENSEIGNEMENT

LEÇONS D'ANGLAIS Demoiselle anglaise, 22 ans, désire trouver place pour apprendre l'anglais aux enfants. S'ad. chez Mme veuve Gerey, rue d'Hem, à Croix. 43149d

LANGUE ANGLAISE Méthode sûre et rapide. Passer un an au Collège de St-Jean, à Margate (Angleterre), non loin de Douvres. Bonne table, grande liberté, position très saluhre, rendez-vous des londoniens. Prix de la pension, tout compris, juniors liv. st. 30; seniors, liv. st. 36. S'ad. au Principal le Reverend Henry J. Day M. A. 43332

DEMANDES & OFFRES D'EMPLOI

AVIS

Ne pas adresser les lettres en réponse aux annonces au BUREAU DU JOURNAL, mais bien aux initiales indiquées dans l'annonce. Exemple : F. S. 46, bureau du *Journal de Roubaix* (annonce n° ...). Les lettres sont remises ou réexpédiées fermées à l'intéressé. Les lettres remises directement au bureau du journal doivent être déposées dans la boîte.

L'administration du journal n'ouvrant pas les lettres adressées à des initiales, ne peut répondre des timbres-poste ou documents quelconques qui s'y trouvent joints.

Pour toute annonce portant la mention *Prendre l'adresse au bureau du journal*, il est indispensable en demandant cette adresse d'indiquer le numéro de l'annonce.

Le bureau de renseignements et annonces est fermé les dimanches et jours fériés.

REPRÉSENTANT Une maison de Manchester demande un représentant connaissant parfaitement la clientèle pour la vente à la commission de coton et déchets de coton. S'ad. à n° 5363, aux soins de l'Agence de publicité Neyroud et Son, 14, Queen Victoria St. Londres. 43374

AGENT Un agent, établi à Amsterdam depuis des années, désire représenter, pour toute la Hollande, une maison de premier ordre de Roubaix ou de Tourcoing, spécialité de nouveautés de dames. On répondra seulement aux offres des maisons qui peuvent couvrir avec les maisons en gros du premier ordre établies en Hollande. Ayant les certificats les plus sérieux. Ecrire affranchi « Agent » à la librairie S. S. Polak, Jodenbreestraat, 95, à Amsterdam. 43304

CONTRE-MAITRE de TISSAGE On demande un bon premier contre-maître connaissant bien le fonctionnement des métiers revolvers et capable de conduire une série de métiers confections et draperies nouveautés. Ecrire au bureau du journal, sous les initiales P. B. — Indiquer etats de services et âge. Discretion absolument garantie. 43130—22240

Représentation à Londres

Un négociant bien au courant du marché anglais, désire représenter bonnes maisons pour l'Angleterre et l'exportation. Ecrire A. Y. Z., bureau du journal. 43371

DIRECTEUR d'une grande maison, peignage et filature, demande place à Roubaix ou environs. Ecrire B. B., bureau du journal. 43265

AVIS DIVERS

AIDE, CONCOURS et CRÉDIT à commerçants gênés. Escompte. — Comptoir Stéphanois, rue Gambetta, 21, St-Etienne (Loire). 43351

Cie DU GAZ DE ROUBAIX

POUR L'ECLAIRAGE

le Chauffage et la Force motrice

BAISSE DE PRIX

Sulfate d'ammoniaque pour engrais, garanti contenant **20 à 21 0[0 d'azote. 23 fr. 50** les 100 kilogs. Par quantité supérieure à 1,000 kilogs le prix est réduit à **22 fr. 50**. Paiement comptant.

Cendres de coke pour calorifères. **30 centimes** l'hectolitre.

Cendres pour fabrication du mortier et allées de jardin **10 centimes** l'hectolitre.

Machefers de première qualité, à enlever à l'usine à gaz de Roubaix. Le chariot à 2 chevaux, 0.50 à 1 cheval, 0.35.

S'adresser rue de Tourcoing, 58, à Roubaix, ou à l'Usine à Gaz de Croix. 92990—4090

GRAINES, SEMENCES POTAGÈRES FOURRAGÈRES DE FLEURS NICOTINE PURE

Maison de toute confiance, fondée en 1829

F. MONTAIGNE-QUÉTU

5, rue des Sept-Agaches, LILLE

Envoi franco catalogues illustrés avec indications de culture.

NOTA. — *La maison est la seule vendant les graines récoltées par elle.* 46988—43938

OUTILLAGE INDUSTRIEL ET D'AMATEURS

NOUVEAU TARIF-ALBUM (330 pages, 1200 grav.) Fr 0985.

A. TIERSOT, Constructeur breveté, 16, Rue des Gravilliers, PARIS.

OUVERTURE DE LA

BRASSERIE DE St-AMAND

A ROUBAIX

SPÉCIALITÉ DE BIÈRES FINES EN BOUTEILLES

DEMANDEZ partout la **Roubaisienne**, *la* **Moscovite**, *la* **St-Amand**. — *Essayer ces bières, c'est les adopter*

Adresser les commandes, rue St-Amand, 39, ROUBAIX

MIDDELKERKE-BAINS

HOTEL DES BAINS

Centre de la digue. Premier ordre. Villas et appartements meublés attenant à l'hôtel. Pension depuis 6 francs par jour. Arrangement pour séjour prolongé. 43377

CHOCOLAT SUPERFIN DROULERS FRESNES (Nord) CHICORÉE extra LA MAGICIENNE Marque D. F. sur étain

CHAUFFAGE PAR VAPEUR

A BASSE PRESSION (3 à 5 dixièmes d'atmosphère)

Système le plus hygiénique, le plus propre, le plus commode, le plus économique

POUR Habitations, Magasins, Hôtels, Eglises, Collèges, Etablissements industriels, etc.

RADIATEUR

Hygi